

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 8
- dont suppléé : 1
- dont représentés : 3
Votants : 23
- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le trente et un juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, Yves FERRON et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. DELOINCE Michel ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, BULTEL Jean-Pierre, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et BOUVET Patrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération N°2018/168

OBJET : REGIE UBAYE SKI : VENTE EN LIGNE FORFAITS – CONTRAT CAISSE D'EPARGNE REGIE RECETTES STATION SKI SAINTE-ANNE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le nombre d'acheteurs de produits en ligne est en progression constante et qu'il est indispensable d'offrir cette possibilité aux skieurs de Sainte-Anne pour l'achat de leur forfait.

CONSIDERANT que ce type de transaction doit être sécurisé et que s'agissant des produits de collectivités territoriales, le module de paiement ne peut être fourni que par des organismes ayant fait l'objet d'un agrément du Ministère des Finances ;

CONSIDERANT que la Régie Ubaye ski a déjà contractualisé avec la Caisse d'Epargne de Gap pour la vente en ligne sur la station du Sauze ;

VU la proposition de la Caisse d'Epargne en date du 19 juillet 2018 sur la tarification ci-après :

Frais de mise en service SP Plus : 125 € HT (une seule fois pour 3 ans)

Abonnement mensuel SP Plus : 15 € HT

Frais liés aux transactions :

De 1 à 100 transactions par mois : 0 € / transaction

De 101 à 500 transactions par mois 0,13 € HT / transaction

De 501 à X transactions par mois : 0,07 € HT / transaction

VU le projet de contrat ci-annexé ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation du 31 juillet 2018 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **ACCEPTE** de contractualiser avec la Caisse d'Epargne de Gap pour la mise en place de la vente en ligne sur la station de Sainte-Anne.
- **AUTORISE** la présidente à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Epargne et toute pièce afférente à cette décision.
- **DIT** que les crédits seront inscrits chaque année au chapitre 011 du budget de la régie Ubaye Ski.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P

Séance du 31 juillet 2018

La Présidente,
Sophie VAGINAY

